



## récompense pour travaux

Par **Calimera**, le **10/02/2020 à 15:37**

Bonjour, selon la loi, mon ex-époux peut-il prétendre à une récompense pour les travaux qu'il a réalisés pour la communauté (piscine, clôture, garage...) ? Merci de vos réponses (avec article de loi si possible)

Par **Visiteur**, le **10/02/2020 à 15:42**

Bonjour

Votre mari peut prétendre à une récompense, uniquement si la communauté s'est enrichie de fonds lui appartenant en propre.

Par **Calimera**, le **10/02/2020 à 15:53**

Merci de votre réponse. Donc si je comprends bien, il ne peut pas prétendre à une récompense pour ses heures de main d'oeuvre (ses heures passées à faire des travaux avec le matériel acheté par la communauté) ?